



CHAPITRE 5

CORRUPTION ET SECTEURS SOCIAUX DE BASE

INTRODUCTION

L'accès des populations les plus pauvres aux services sociaux de base constitue une préoccupation majeure de l'État Burkinabè, qui l'a situé de ce fait au cœur de ses politiques de développement. Elle figure en effet en bonne place dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dont elle constitue un des axes prioritaires. Toutefois, la mise en œuvre de cette politique n'a pas produit à ce jour les résultats escomptés.

La corruption est perçue aujourd'hui comme un phénomène répandu aussi ses effets sur les secteurs sociaux de base doivent être étudiés. Dans un tel contexte socioéconomique de pauvreté et de pénurie en services sociaux de base, la corruption apparaît pour le corrompu, comme une voie rapide pour satisfaire ses besoins et lui procurer le bien-être et le confort social.

Pour cerner l'ampleur de la corruption dans le domaine des secteurs sociaux, des travaux de recherche et d'investigation ont été menés dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'environnement, des infrastructures de base (eau, électricité, propriété foncière). Le constat est amer et appelle une action vigoureuse pour lutter contre

ce fléau.

5.1. LE SECTEUR DE LA SANTÉ

LES ORIGINES DE LA CORRUPTION

Le secteur de la santé est par essence celui dans lequel la corruption devrait être absente. Activité tournée vers l'allègement des souffrances, la guérison des maux et la restauration de la dignité humaine, la santé est l'une des activités les plus nobles que l'être humain puisse exercer auprès de ses semblables.

Dans la société traditionnelle, la médecine n'était pas rémunérée. Le poulet, les cauris ou autres biens demandés n'étaient pas conçus comme une rémunération de l'acte médical mais comme une composante des produits médicaux. La contrepartie de l'acte médical consistait à remercier le guérisseur après guérison.

S'il est difficile de définir avec précision l'époque où le phénomène de la corruption a pris de l'ampleur dans le secteur de la santé, tant en médecine traditionnelle que moderne, on peut affir-

mer qu'il découle de la conjugaison de plusieurs facteurs comme la croissance démographique, la stagnation puis la régression de l'offre en service de santé créant un déséquilibre entre l'offre et la demande, la prise de conscience des possibilités d'enrichissement personnel, la perte progressive des valeurs morales et sociales attachées à la fonction de praticien médical, la banalisation progressive de la souffrance et de la mort, le coût élevé de la santé par rapport aux revenus des populations.

Ces facteurs ont transformé certains praticiens en "vendeurs peu scrupuleux des soins de santé".

LES MANIFESTATIONS

Dans les services de santé, les pratiques de la corruption les plus courantes se manifestent à certaines occasions comme:

La prise des rendez-vous

La fixation des rendez-vous est parfois fonction de la capacité financière du patient. Ainsi le patient peut se voir fixer le rendez-vous dans une clinique privée ou dans un cabinet de soins dans les meilleurs délais. Bien que travaillant dans une formation sanitaire publique et étant rémunéré par l'État, certains médecins et infirmiers se constituent une clientèle privée solvable. En écumant l'hôpital, ils ne laissent dans les formations sanitaires publiques que les indigents ou économiquement faibles, privant ainsi ces structures de ressources importantes qu'elles auraient pu encaisser. Cette pratique, que certains professionnels de la santé ne prennent même plus la peine de dissimuler, crée un manque à gagner important pour le secteur public.

Les consultations

La démarche normale veut que la consultation soit payée à la caisse. Au titre des pratiques anormales, on peut

citer les cas suivants:

- Certains praticiens reçoivent les patients en consultation et se font régler directement le prix de la consultation;
- Certains membres du personnel (infirmiers, brancardiers, gardiens...) démarchent auprès des patients pour leur faciliter la consultation auprès de médecins, moyennant encaissement d'une certaine somme. Ces patients sont ensuite présentés au médecin comme étant membres de leur famille.

Les opérations chirurgicales

Les pratiques les plus courantes dans ces prestations sont surtout les délocalisations des patients dans les cliniques privées, la réalisation des actes chirurgicaux dans les hôpitaux publics, suivi du transfert dans les cliniques privées et les petites interventions chirurgicales pratiquées et encaissées directement par certains infirmiers spécialistes.

Les radiologies

La pratique la plus courante consiste à faire croire au patient que le service ne possède plus de consommables ou que la machine est en panne. On lui suggère alors "*la solution*": payer une certaine somme afin d'obtenir un film. Les radios sont souvent réalisées en dehors des heures de services, les frais sont payés directement à l'infirmier spécialiste qui fait lui-même les interprétations. Lorsqu'il juge celle-ci trop compliquée, il présente le cliché au radiologue comme ayant été régulièrement réalisé.

Lorsqu'un patient ne passe pas par ce circuit, ses examens sont retardés. Ainsi les consommables, achetés pour le centre hospitalier sont revendus au profit des agents corrompus. Ces pratiques sont de plus en plus courantes. Elles conduisent parfois à des interprétations d'examen de mauvaise qualité qui peuvent conduire à des

erreurs de diagnostic.

Les examens de laboratoire

La pratique de la corruption dans ce domaine emprunte la même démarche que la radiologie. Malgré le manque de temps et l'absence de réactifs, il existe un circuit parallèle où certains laborantins, moyennant finance, font les analyses en dehors des heures de services, avec les matériels et les consommables du centre hospitalier.

Cette technique bien mise au point est souvent imparable. Elle s'appuie sur la méconnaissance du fonctionnement des formations sanitaires et le désarroi des patients et de leurs accompagnateurs face à la maladie et l'urgence du traitement qui dépend lui-même des résultats des examens de laboratoire.

LES CAUSES

La société burkinabè semble avoir perdu une partie de ses repères et valeurs morales. *"Perdez l'argent et vous perdez jusqu'à votre père et votre mère"* dit le nouveau dicton populaire. Le très grand déficit de l'offre sanitaire accroît les occasions de corruption. Ainsi, le secteur de la santé est devenu un secteur où se développent des idées mercantiles à l'instar des activités commerciales. La situation d'impunité qui semble être tolérée au Burkina Faso renforce et consolide la pratique de la corruption dans les formations sanitaires.

L'IMPACT

Dans ce secteur la corruption:

- Établit et entretient une inégalité d'accès aux soins;
- Déshumanise la pratique de la médecine;
- Dérégule le fonctionnement des services de santé en utilisant les services publics à des fins privées;
- Détérioré progressivement la qualité des services rendus, la notion de service public ayant tendance à dis-

paraître;

- Dégrade la capacité opérationnelle des services et des plateaux techniques, les formations sanitaires n'ayant pas suffisamment de ressources financières;
- Annihile l'efficacité du contrôle des services et de l'autorité par un jeu pervers où chacun tient l'autre.

Il n'est pas rare de voir dans les formations sanitaires des personnes abandonnées gémissant ou baignant dans leur sang sans que personne ne se soucie de leur sort, en raison du manque de ressources financières ou d'accompagnateurs influents.

5.2. LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

LES MANIFESTATIONS

La corruption se manifeste sous plusieurs formes:

Lors des recrutements scolaires en milieu urbain et périurbain

En principe les effectifs par classe sont arrêtés par les ministères en charge de l'enseignement. Au primaire, ces effectifs varient entre 65 et 67 élèves pour les classes à simple flux et jusqu'à 90 pour les classes à double flux.

Pour éviter les coûts trop élevés de l'enseignement privé, les parents d'élèves ont recours à l'enseignement public. Les classes les plus recherchées sont, bien sûr, celles qui sont à simple flux; viennent ensuite les classes à double flux. Les directeurs et maîtres sont donc l'objet de beaucoup de sollicitude. Chaque parent étant prêt à payer pour trouver une place dans une école publique, le phénomène a développé des pratiques de corruption.

Pour les inscriptions, les parents doivent accompagner les enfants munis des documents administratifs nécessai-

res. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée et selon les conditions d'âge fixées par le MEBA. La pratique cependant montre que les enseignants reçoivent à domicile les dossiers de certains élèves à recruter. De ce fait, lors des sessions officielles de recrutement, l'essentiel des effectifs est déjà inscrit.

Dans le secondaire, en complément du budget insuffisant et pour permettre aux établissements de fonctionner, l'État autorise des recrutements complémentaires, appelés "compléments d'effectifs" qui devraient compléter les quotas de boursiers et constituer l'effectif global autorisé.

Ces "compléments d'effectifs" ont un tarif légal fixé par l'État, mais il arrive que le montant payé soit supérieur et ce, au seul profit de l'agent corrompu. Chaque élève recruté par ce biais "rapporte" 45 000 FCFA à 50 000 francs CFA et jusqu'à 100 000 francs CFA dans l'enseignement technique selon la réputation de l'établissement.

Encadré 5.1. L'importance de l'éducation

"On te dit de la reconnaissance pour ce citoyen que tu as donné au peuple et à la patrie; d'accord mais à condition que tu en fasses un être précieux à sa patrie, utile aux champs, utile en temps de guerre comme en temps de paix. Ce qui compte avant tout, c'est l'éducation morale que tu lui donnes, les principes comme les méthodes. La cigogne nourrit ses petits avec les serpents et les lézards qu'elle a trouvés dans les chemins écartés. Quand les ailes leur ont poussé, ils recherchent les mêmes animaux. Le vautour s'arrache aux chevaux, aux chiens et aux hommes mis en croix pour rapporter bien vite à ses petits des lambeaux de cadavres. Telle est encore sa nourriture une fois qu'il est devenu grand et qu'il chasse lui-même et niche sur son arbre. L'aigle, lui, le noble oiseau de Jupiter, ce qu'il chasse dans les bois, c'est le lièvre ou le chevreuil. Il rapporte ces proies dans son aire. Puis quand ses petits ont l'âge de voler de leurs propres ailes, la faim les pousse sur le butin auquel ils avaient goûté dès leur sortie de l'œuf".

JUVENAL, la décadence, Paris, Aléa, 1999, pp 114-5

Les recrutements parallèles

Les recrutements parallèles existent surtout dans le secondaire. Le personnel enseignant et administratif se constitue un "stock" d'enfants ou un "fonds de commerce".

Ce sont des "inscriptions pirates", qui se font après les compléments d'effectifs officiels, où les enfants ne figurent sur aucune liste de l'établissement et en cas de contrôle, les enseignants font sortir ces enfants. Ces inscriptions varient de 30 000 FCFA à 50 000 FCFA par élève. Certains enseignants ont des "listes" de 10 à 20 élèves.

Ces pratiques se font à l'insu du Directeur de l'établissement; les enfants "clandestins" n'ont pas de bulletin en fin d'année. Ils ignorent pour la plupart, le système dont ils sont victimes et la précarité de leur situation.

Même si des sanctions ont été infligées à certains contrevenants, la pratique persiste et s'étend aux personnes ayant des relations dans le milieu enseignant qui deviennent des démarcheurs et qui encaissent et négocient la place. Le parent de l'élève ne saura pas avec quel enseignant le "deal" a été conclu.

Les exclusions sous conditions

En fin d'année, des enfants devant redoubler sont exclus afin de susciter un "geste" de la part des parents. Le "prix" à payer pour que l'enfant reste dans l'établissement varie de 30 000 à 50 000 francs CFA suivant la côte de l'établissement. Si ces exigences ne sont pas satisfaites, l'enfant est effectivement exclu et la place revendue à quelqu'un d'autre.

LES CAUSES

L'enseignement est un service de base essentiel. L'éducation de l'enfant étant une obligation morale et sociale, certains parents lui consacrent d'énormes moyens ou font des sacrifices considérables afin que leurs

enfants aient toutes les chances de leurs côtés. Aucune voie y compris celle de la corruption n'est alors occultée.

La faiblesse de l'offre publique, conjuguée à la cherté relative de l'enseignement privé amène les parents à rechercher des solutions alternatives pour l'accès de leurs enfants au système scolaire. La pratique administrative du recrutement pour "complément d'effectifs" qui n'a pas pour vocation de faciliter l'accès des enfants à l'école, ouvre une voie royale à la corruption.

Il faut également retenir la perte des vertus liées à la fonction d'enseignant. Celui-ci, membre à part entière du corps social, ne peut rester insensible au courant qui traverse toute la société. Il se voit entraîné, soit par sa propre volonté soit par la pression sociale dans le mouvement collectif de la corruption. La tendance générale étant l'exploitation optimale de toute situation à des fins d'enrichissement personnel, le statut d'enseignant et les services qu'il engendre sont monnayés.

L'IMPACT

Le secteur de l'enseignement, sensible par essence, est le véhicule du savoir, donc un facteur essentiel du développement humain.

Les différences observées aujourd'hui entre les générations, en termes de qualités morales et techniques sont une résultante de l'influence de l'enseignement sur l'homme.

L'impact de la corruption sur le secteur de l'enseignement est des plus dévastateurs, il se manifeste à plusieurs niveaux:

- Baisse progressive et tendancielle de la qualité de l'enseignement du fait d'effectifs pléthoriques dans les classes, de la qualité de la formation et des modalités de recrutement des enseignants;
- Baisse de la qualité de la formation

suite à la corruption dans les examens et concours;

- Formation d'enfants sans repères civiques et moraux;
- Iniquité sociale dans l'accès à l'enseignement.

5.3. LES SECTEURS DE L'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ

L'ONÉA et la SONABEL ont le monopole de la distribution de l'eau et de l'électricité dans les centres urbains et semi-urbains; entreprises tentaculaires elles subissent aussi les méfaits de la corruption.

LES MANIFESTATIONS

La corruption se manifeste à tous les niveaux de la chaîne des prestations des services de l'ONÉA et de la SONABEL.

Établissement des devis

Des agents de ces sociétés subtilisent des imprimés de devis. Lorsqu'ils sont sollicités par des clients ou des démarcheurs pour un branchement d'eau. Ils établissent alors un faux devis à des tarifs prohibitifs. À la remise du devis, ils proposent une intervention pour obtenir une réduction, le client donne la contrepartie et lorsqu'il revient, le véritable devis au tarif officiel lui est remis. Le client a donc payé l'abonnement à son juste prix plus un "batchich" qui, en fait, ne lui a rien apporté, sinon qu'il l'a appauvri à son insu.

Branchements

La technique consiste à faire traîner les travaux de branchement. Les raisons invoquées sont nombreuses:

- Manque de personnel pour effectuer les travaux;
- Travaux urgents à réaliser;

Las d'attendre, le client passe "un marché" avec un agent et les travaux se réalisent normalement. Certains clients, sachant qu'il faut passer par ce chemin pour avoir le branchement, négocient dès la réception du devis et sont servis sans attendre.

Lorsque les agents découvrent un branchement illégal, ils passent un "deal" avec le client indélicat. Le manque à gagner constitue une rente mensuelle pour l'agent qui accepte de garder le silence. Comme dans tout processus de chantage, les sommes demandées augmentent au rythme des besoins de l'agent malhonnête.

Paiement des factures

Lors des opérations de coupure pour non-paiement de factures, les agents s'arrangent pour couper le vendredi matin. Deux cas peuvent alors se présenter:

- Le client ne peut pas payer la facture. Il donne alors quelque chose à l'agent qui ne procède pas à la coupure. Le client bénéficie alors d'un délai supplémentaire;
- L'agent procède à la coupure. Le client est alors invité à aller régler la facture et à présenter l'ordre de rétablissement au service technique, qui va lui proposer un "service rapide" en dehors des heures de services. Le client ne voulant pas rester tout le week-end sans eau ou électricité est obligé de s'exécuter.

Afin de prévenir ces pratiques, la SONABEL et l'ONÉA ont mis en place un système de contrôle interne.

LES CAUSES

- Le déficit d'information de la clientèle. Les délais de branchement sont passés de deux mois à vingt jours pour l'ONÉA et à 15 jours pour la SONABEL. Cependant, cette amélioration des délais n'est pas connue de la clientèle et les agents

continuent de monnayer des interventions pour écourter des délais qui le sont déjà;

- Le manque de transparence des procédures. Pour le client, l'abonnement à l'ONÉA et à la SONABEL se résume à la pose de son compteur. Il ne connaît pas les étapes qui existent entre sa demande et la disponibilité de l'eau et de l'électricité;
- L'insuffisance de contrôle des agents;
- L'impunité: les clients, victimes, se refusent à dénoncer les agents indélicats de peur d'être indexés comme étant la cause du malheur de l'autre;

L'IMPACT

L'impact de la corruption dans ce secteur se traduit par:

- Le renchérissement artificiel du coût d'accès à l'eau et à l'électricité;
- Les délais artificiellement longs de l'accès à l'eau et à l'électricité;
- Le dysfonctionnement des services;
- Les manques à gagner pour les sociétés et les clients.

Les statistiques recueillies auprès des sociétés donnent les chiffres suivants sur l'accès de la population à l'eau et à l'électricité. Pour l'ONÉA, la population totale raccordée au réseau sur tout le territoire est de 232882 en 2000 et de 2398748 en 2001, soit une augmentation de 3%. Le nombre d'abonnés particuliers est passé de 5517 en 2000 à 5915 en 2001, soit une augmentation de 8%. Pour la SONABEL, on dénombre 20275 abonnés sur l'ensemble du territoire. Ces chiffres donnés par les concessionnaires indiquent la faiblesse de la partie de la population qui a accès à leurs services. La forte demande peut expliquer la pression des usagers sur les agents

des sociétés et le développement de la corruption.

5.4. LES INFRASTRUCTURES DE BASE

Dans le domaine des infrastructures de base, il est courant de constater des pratiques de corruption dans leur réalisation suscitant une vive indignation des populations et des bailleurs de fonds (cas des routes, écoles, barrages, dispensaires,...).

LES MANIFESTATIONS

Au stade de la passation des marchés, ce secteur est caractérisé par le manque de transparence. Le caractère stratégique de ces infrastructures favorise l'implication du politique dans le choix des entreprises adjudicataires:

- Le marché est donné à l'entreprise qui a "rendu des services",
- Le marché est donné à une entreprise qui va faire un "retour de commission",
- Le marché est donné à une entreprise dont le responsable est le prête-nom d'une personnalité,
- Le marché est donné au moins disant, même si techniquement on sait qu'il est impossible de réaliser les travaux dans les règles de l'art à ce prix. Un avenant sera fait en cours de chantier et le coût dépassera alors le plus disant.

Les appels d'offres sont passés normalement, mais le résultat est connu d'avance. Malgré les règles de passation des marchés publics et les montants fixés, il n'est pas rare de voir des marchés d'une valeur considérable (quelques centaines de millions et même plus d'un milliard) passés de gré à gré. Certains marchés sont "décou-

pés en tranches" inférieures au montant réglementaire de la passation de gré à gré, et donnés à la même entreprise.

Des pratiques scandaleuses se retrouvent dans les constructions d'infrastructures publiques, les travaux n'étant pas réalisés suivant les règles de l'art, malgré le contrôle des travaux effectué:

- écroulement des bâtiments avant la réception,
- écroulement du bâtiment à la première saison des pluies,
- débordement des barrages.

Les entreprises ne sont pas poursuivies, personne ne s'occupant de la garantie décennale normalement exigée dans les constructions, le seul critère étant d'attribuer le marché au moins disant.

Pour ce qui concerne le milieu des ONG, la corruption y est souvent plus subtile:

- Certains responsables d'ONG montent leurs propres entreprises par prête-nom interposé. Le marché est passé de gré à gré ou par consultation restreinte, mais "l'entrepreneur" dispose de toutes les données pour faire ce qu'il est convenu d'appeler une "bonne proposition".
- Depuis un certain temps, on remarque une implication de plus en plus grande des responsables d'ONG en politique. L'ONG devient alors un tremplin pour accéder à des postes politiques de premier plan.

En effet, pour la population, le responsable de l'ONG est assimilé à l'ONG et les biens de l'ONG sont les biens du responsable. Ainsi on ne dit pas du responsable d'une ONG qu'il est président ou secrétaire général, mais "qu'il a une ONG", de même on dira, il a X voitures alors que ce sont les véhicules achetés par l'ONG.

- De même, les réalisations de ces ONG sont considérées comme les réalisations personnelles des responsables. Au moment des élections, le responsable devenu candidat fera campagne avec les moyens de l'ONG et n'aura pas de mal à drainer les voix de la population en reconnaissance des réalisations effectuées.

C'est ce qui explique que les partis politiques courtisent les dirigeants d'ONG et la tendance de certains hommes politiques à créer des ONG pour soutenir leur action.

LES CAUSES

La première cause est fondamentalement le manque de contrôle ou de rigueur dans les adjudications des marchés. La faiblesse organisationnelle de la société civile, le faible niveau d'indépendance de la justice, la fragilité financière de la presse et son interdépendance avec le politique sont des facteurs aggravant la pratique de la corruption.

Le laisser aller généralisé découlant de la lassitude dans le combat contre la corruption ouvre un boulevard à sa pratique.

L'IMPACT

L'impact est observable à plusieurs niveaux:

- La réduction de la capacité d'équipements des services publics;
- Le déséquilibre dans la répartition géographique et spatiale des équipements. Celui-ci se traduit par une concentration des biens pour les uns et une pénurie pour les autres;
- L'insécurité et l'inefficacité des infrastructures publiques;
- L'affaiblissement du rôle de contre-pouvoir des organisations de la société civile.

5.5. LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

L'habitat constitue l'une des premières préoccupations de l'homme qui a toujours comme souci de se protéger des intempéries et des dangers extérieurs. La possession d'un logement est aussi un élément de reconnaissance sociale et une "assurance-vie".

LES MANIFESTATIONS

Les manifestations de la corruption dans ce secteur sont nombreuses et multiformes. Elles existent dans l'attribution des parcelles et les dispositions actuelles de la Réforme Agraire et Foncière (RAF) ouvrent grandement les portes à toutes sortes de manipulations parce qu'elles sont trop restrictives.

Ainsi, selon la RAF nul ne peut avoir plus d'une parcelle dans un même centre urbain, ni prétendre à la vente ou à la cession d'une parcelle non mise en valeur. Elle stipule également que la vente porte sur le bâtiment et non sur la terre.

En milieu urbain

Les pratiques anormales se retrouvent à toutes les phases d'un lotissement:

Phase de préparation

La procédure la plus classique est de prendre possession d'un terrain non loti, d'y investir et d'attendre la préparation du lotissement. Le propriétaire de l'investissement s'arrange alors avec l'ingénieur urbaniste ou le géomètre afin de ne pas morceler la parcelle et de préserver les investissements réalisés.

Lors de l'attribution des parcelles

Les demandes de parcelles sont tellement nombreuses que la corruption sévit à tous les niveaux.

Dans la réglementation, le processus d'attribution suit les priorités suivantes:

- Les résidents déguerpis par le lotissement (voirie, réserve administrative);
- Les demandeurs résidents, avec enfants;
- Les demandeurs résidents, sans enfants;
- Les demandeurs célibataires résidents;
- Les demandeurs non-résidents.

Malgré cette hiérarchisation des prioritaires, il n'est pas rare de voir les non-résidents bénéficier des parcelles au détriment des résidents.

Certains membres des commissions d'attribution font des listes fictives de demandeurs et revendent ensuite les parcelles, les noms des véritables propriétaires sont alors inscrits sur les documents officiels.

Les inscriptions multiples

Cette technique consiste pour une même personne à acheter plusieurs parcelles non encore attribuées auprès de membres des commissions. Le nom du conjoint ou des enfants est porté sur les documents provisoires. Après la transaction, le nom du véritable propriétaire est porté sur les documents.

Les mutations

- Quelques fois, la mutation n'a pas pu être réalisée à temps et le prête-nom est resté propriétaire de la parcelle, mais ne le sait pas.
- Afin de contourner l'interdiction des mutations des parcelles non mises en valeur:
 - * le futur acquéreur réalise les investissements nécessaires,
 - * la mise en valeur est constatée,
 - * le prix convenu est payé au vendeur
 - * la cession est sous estimée sinon gratuite afin de soustraire

la transaction aux frais de mutation,

En milieu péri-urbain

Dans les zones péri-urbaines, il s'est créé des "entreprises" d'intermédiation foncière. Des ressortissants des villages et même des chefs de village s'accordent avec des démarcheurs. Les terrains ruraux sont morcelés et vendus. Un même terrain peut être vendu à plusieurs personnes.

Certains s'organisent pour avoir plusieurs terrains, qui sont ensuite revendus ou mis en valeur pour en garder la jouissance, ou même véritablement bâtis pour être loués.

Lors des opérations de lotissement, les "propriétaires" sont prévenus par les agents des services de l'État afin d'assister au recensement et de s'assurer des noms à inscrire sur les listes. Ce sont les mêmes pratiques que dans les centres urbains.

En zone rurale

Dans les relations entre les usagers de certains services de l'Administration impôts, commerce, douane et mairies par exemple et les agents publics, la pratique de la corruption publique est courante. Au niveau des mairies, les spéculations foncières, par le biais des lotissements, constituent 82%¹⁹ des cas de corruption.

En milieu rural, la spéculation foncière est aussi l'une des principales causes de corruption qui existent entre certains exploitants agricoles et les chefs coutumiers propriétaires terriens. Pour pouvoir bénéficier régulièrement de terrains favorables à la culture, les exploitants agricoles sont souvent obligés d'offrir des "cadeaux" aux propriétaires terriens coutumiers. Ceci malgré la promulgation et l'application de la réorganisation agraire foncière (RAF).

19 REN-LAC: Rapport de 2001 page 53

La pratique se rapproche des modes traditionnels. La terre appartenant au chef de terre, il faut trouver une personne du village "connue et reconnue" des membres du village qui va servir d'intercesseur. En zone rurale, les terrains ne sont en principe pas vendus, mais "prêtés" soit pour construire une maison d'habitation soit pour cultiver. Les pratiques anormales vont s'organiser autour de l'intercesseur qui va demander des sommes d'argent ou des dons en nature.

LES CAUSES

Considérée comme un domaine sensible, la terre a fait l'objet d'un encadrement strict de la part de l'État à travers la RAF. À ce titre, on peut retenir les dispositions suivantes:

- L'article 3 stipule que le domaine foncier national est constitué de toutes les terres et des biens immeubles ou assimilés situés dans la limite du territoire national et de ceux acquis par l'État et les collectivités publiques à l'étranger.
- L'article 4 précise que le domaine foncier national est de plein droit propriété de l'État.
- L'article 5 indique que certaines terres du domaine foncier national peuvent être cédées à titre de propriété privée aux personnes physiques ou morales dans les conditions fixées par la présente loi. Les terres ainsi cédées cessent d'être propriété de l'État.
- L'article 34 traite de la prise en compte dans le domaine foncier national de certains biens immeubles en raison de leur nature et de la nécessité de leur gestion par l'autorité publique.
- L'article 38 indique que les terres du domaine foncier national sont classées en deux catégories suivant leur situation et leur destination: les terres rurales et les terres urbaines.

L'analyse de ces articles montre un contrôle total du foncier par l'État. Ainsi il est propriétaire des terres rurales comme urbaines. Il définit les conditions de cession de la terre aux tiers. Il conduit ou supervise toutes opérations relatives au foncier. Ce monopole que s'adjuge l'État au nom de la puissance publique et de l'intérêt général est souvent détourné dans la pratique par les agents de l'État à leur profit. Par la concentration de tous les droits afférents à la terre entre les mains de l'État, la RAF porte les germes de la corruption.

L'IMPACT

- La corruption est un élément déstructurant de l'accès à la propriété foncière.
- Les populations à faibles revenus sont refoulées à la lisière des centres urbains dans les zones non loties; et, lors du lotissement, elles ne sont pas sûres d'obtenir une parcelle malgré les dispositions réglementaires. Il y a donc une grande injustice dans l'accès à la propriété.
- Les services de l'État connaissent un dysfonctionnement rendant impossible toute gestion rigoureuse du patrimoine foncier loti. La gestion informatisée des parcelles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso n'a pu être mise en œuvre; sa réalisation devant mettre fin à des pratiques jusque-là cachées et servant de "rentes" aux agents.
- Le manque à gagner sur les mutations et les taxes foncières est très important pour l'État.
- "La course aux lotissements". La concentration des parcelles, entre les mains d'une minorité, amène les candidats à l'accès à la propriété foncière à s'installer dans les zones péri-urbaines. Vivier électoral, ils font pression sur les élus afin d'obtenir un lotissement, dont une bonne partie n'en aura pas l'accès.

Et le cercle vicieux continue.

- Dans les zones péri-urbaines, les populations sont privées de terres cultivables et donc de revenus, sans pour autant que le montant de la vente leur ait assuré une conversion leur garantissant des revenus à court et moyen terme.
- Création de frustration chez les anciens propriétaires terriens.
- Une autre cause réside dans la spéculation immobilière. L'immobilier apparaît comme un bon investissement puisqu'il permet d'encaisser un loyer et évite d'en payer. Cette situation exacerbe la spéculation foncière.
- La pratique de l'impunité, invite les "gens biens placés" à faire un véritable pillage des parcelles au détriment de la population à qui elles sont destinées.
- Le manque de politique sociale de logement.

5.6. LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement est l'une des composantes de la politique du développement humain durable. Il est pris en compte dans tous les secteurs du développement économique en tant que préoccupation transverse. Les aspects intéressants sur le thème à traiter sont:

- le bois d'énergie,
- la pêche,
- la faune.

LES MANIFESTATIONS

Le bois d'énergie

Dans ce sous-secteur, la corruption s'observe dans les activités ou missions

de contrôle. En effet, la chaîne de production, de transport et de commercialisation est soumise à une réglementation et les acteurs de chaque étape doivent s'acquitter d'un agrément professionnel ou occasionnel. Le contrôle de cet agrément donne lieu à une pratique de corruption qui ouvre la voie au non-paiement des amendes.

La pêche

Cette activité est régie par deux départements ministériels:

- L'agriculture, l'hydraulique et les ressources halieutiques pour les aspects production et exploitation,
- L'environnement et le cadre de vie pour les aspects réglementation et contrôle.

Les acteurs de cette filière sont soumis à des contraintes d'agrément. Les pratiques illégales (exercice sans autorisation des activités de pêche) peuvent donner lieu à l'usage de corruption lors de contrôle.

La faune

La pratique de la chasse est soumise à l'acquisition d'un permis de chasse. Si les chasseurs étrangers respectent ces dispositions, il n'en est pas de même des nationaux. La pratique de la corruption s'observe lors des opérations de contrôle.

LES CAUSES

A l'exception du volet assainissement où les causes de corruption rejoignent celles des infrastructures de base, celles des autres volets sont:

L'insuffisance d'agents et le manque de moyens pour l'exécution de leur mission

- La Direction Générale des Eaux et Forêts est dotée par l'État de 22 motocyclettes pour 1 000 agents de terrain et 350 départements. Relevant d'un corps paramilitaire, les agents sont contraints d'exécuter

leur mission avec leurs propres moyens.

Les pressions administratives et politiques

- Les amendes infligées sont la plupart du temps supprimées par l'intervention de personnalités politiques ou administratives. Les agents préfèrent donc prendre un "batchich" plutôt que de se voir ridiculiser par le contordre des supérieurs.

L'IMPACT

L'impact principal de la corruption est la perte tendancielle de recettes pour l'État au titre de ce secteur. Les agents des Eaux et Forêts bénéficient cependant d'une bonne réputation de rigueur dans l'application de la réglementation et sont classés parmi les moins corrompus du secteur.

CONCLUSION

Les secteurs de la santé et de l'éducation sont les plus sensibles puisque les déséquilibres engendrés par la corruption ont des

conséquences parfois vitales, toujours déterminantes dans le devenir de l'individu.

Dans un contexte où la pauvreté est de plus en plus grande, la corruption dans les prestations des services de base aggrave la vulnérabilité des couches les plus défavorisées.

Elle crée une fracture sociale de plus en plus grande qu'il sera difficile de combler.

La corruption sera le tombeau du développement économique et social. Elle attaque tout le corps social et le détruit progressivement.

La prise de conscience sur les dangers que crée le phénomène suffira-t-il à endiguer le mal ?

Sera-t-il possible, sans une mobilisation effective de l'ensemble des acteurs du développement, d'engager avec succès une campagne de lutte contre la corruption?

La volonté politique, si elle existe, aura-t-elle raison de la politique de la volonté?

Les questions restent posées.